

SERVICE: Intercommunales*

Visa du Service:

Visa de M. la Directrice générale f.f.:

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 24 JUIN 2019

SEANCE PUBLIQUE

N° 00.- INTERCOMMUNALES - AIDE, S.C.R.L. - Assemblée générale du 27 juin 2019 - Ordre du jour – Procès-verbal de l'assemblée générale du 26 novembre 2018 – Comptes annuels 2018 – Rapport relatif à la formation des administrateurs – Rapport du Conseil d'administration relatif aux rémunérations – Souscription au capital C2 – Décharge au commissaire réviseur et aux administrateurs – Désignation d'un réviseur pour les exercices 2019 – 2021 – Renouvellement du Conseil d'administration - Approbation

LE CONSEIL,

Vu le courrier daté du 15 mai 2019, transmis par AIDE, S.C.R.L informant la Ville de la tenue d'un Assemblée générale ordinaire le 27 juin 2019 ;

Vu les statuts de AIDE, S.C.R.L.;

Vu le Code de la démocratie locale et de la Décentralisation et notamment les articles L1122-27, L1122-30 ainsi que les articles L1523-1 à L1523-18 ;

Attendu que le Conseil communal en sa séance du 28 janvier 2019, a désigné Mesdames C. BASAULA NANGI, S. CORTISSE, Conseillères communales, Messieurs J.-F. ISTASSE, M.-A. GALLASS et M. ELSSEN Conseillers communaux ;

Vu l'avis émis par la Section « Administration générale – Police – Sécurité – Aménagement du Territoire » en sa séance du 20 juin 2019 ;

Par * voix contre * et * abstentions,

DECIDE

Art. 1.-

- de prendre acte de la convocation de la S.C.R.L. AIDE pour l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2019;
- d'approuver l'ordre du jour de cette séance ordinaire de l'assemblée générale;
- d'approuver le procès-verbal de l'Assemblée générale stratégique du 26 novembre 2018;
- d'approuver les comptes annuels de l'exercice 2018 qui comprend le rapport d'activité, le rapport de gestion, les bilans et comptes de résultat, l'affectation du résultat, le rapport spécifique relatif aux participations financières, le rapport annuel du Comité de rémunération et le rapport du commissaire;
- d'approuver le rapport annuel relatif à l'obligation de formation des administrateurs;

- d'approuver le rapport du Conseil d'administration relatif aux rémunérations de l'exercice 2018 des organes de gestion et de la Direction;
- d'approuver les souscriptions au capital C2 dans le cadre des contrats d'égouttage et des contrats de zone;
- de donner décharge au Commissaire-réviseur;
- de donner décharge aux administrateurs;
- d'approuver la désignation d'un réviseur pour les services sociaux 2019, 2020 et 2021;
- de prendre acte qu'il sera procédé renouvellement du conseil d'administration;
- de mandater les délégués de la Ville à l'assemblée générale de la S.C.R.L. AIDE en vue de rapporter la décision prise par le Conseil communal.

Art. 2.- de transmettre la présente délibération à AIDE, S.C.R.L.

Projet soumis au Conseil communal